

Mes parcelles

« Le conseiller de la Chambre d'agriculture du Gers m'accompagne toute l'année ! »

Depuis deux ans, Jean-François Plancher est suivi par Adrien Le Lay, conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture du Gers, sur le volet réglementaire. Assollement prévisionnel, plan prévisionnel de fumure, évolutions réglementaires, déclaration PAC, gestion des effluents... tous les aspects de la réglementation sont passés au peigne fin pendant les quatre rendez-vous annuels, pour s'assurer que tout soit respecté.

Jean-François Plancher, agriculteur à Loubersan, cultive près de 200 ha en maïs, blé, tournesol, colza. Il élève également des poules pondeuses et des bovins viandes. Pour gérer le côté réglementaire (PAC, directive nitrate), il s'abonne au logiciel *Mes parcelles* en 2012 et saisit quotidiennement ses interventions, calcule lui-même son plan prévisionnel de fumure. Il y arrive les premières années, mais très vite il prend du retard dans les saisies et abandonne peu à peu l'utilisation du logiciel. « *Il faut s'y tenir ! Mais les préoccupations quotidiennes font que je n'y arrivais plus.* »

Lors de la déclaration PAC 2016, la Chambre d'agriculture lui propose alors le suivi personnalisé, qui permet de faire des points réguliers sur ce qui a été fait dans les champs, et ainsi être constamment à jour sur les saisies. « *C'est simple, dès que j'ai une question, sur une dose de produit, ou un mélange, j'appelle Adrien. Il ne sait pas tout, mais avec les outils dont il dispose, il sait se débrouiller pour me trouver la réponse rapidement !* »

La formule d'accompagnement «Pack Confort» de la Chambre d'agriculture s'organise autour de 4 rendez-vous annuel.

Le premier à l'automne, pour faire le point sur l'année passée et commencer l'année qui arrive avec la définition de l'assolement.

Le second se déroule pendant l'hiver, en février, pour réaliser le plan prévisionnel de fumure, et saisir les premières interventions sur les cultures d'hiver.

Le troisième rendez-vous, c'est la déclaration PAC, en avril, facilitée par la préparation du dossier en amont sur *Mes parcelles*.



Le classeur est remis chaque année à l'agriculteur.

Enfin, un quatrième rendez-vous en juin permet de saisir les dernières interventions réalisées dans les champs. « *Je note tout sur un petit agenda, et quand je vois Adrien, je lui dit tout ce que j'ai fait. Il met tout ça au propre sur Mes parcelles, m'informe si des produits que j'utilise seront bientôt interdits, et me sort les documents qu'il faut. Il est là aussi pour m'aider à préparer un contrôle, et y assister si je le souhaite. C'est un vrai confort de travail.* »

Aujourd'hui, la Chambre d'agriculture accompagne près d'une centaine d'agriculteurs avec ce suivi personnalisé.

Pour plus de renseignements, contactez la Chambre d'agriculture du Gers - pôle conseil d'entreprise - Tél. 05.62.61.77.13 - www.gers.chambre-agriculture.fr

